

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6924**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales à finalité Professionnelle Mention Psychologie Spécialité Psychologie du travail et des organisations

Nouvel intitulé : Sciences Humaines et Sociales à finalité professionnelle Mention Psychologie Spécialité Psychologie du travail et des organisations

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées :

- Analyse du travail en vue de mettre en place des procédures de recrutement ou des dispositifs de formation
- Evaluation des individus à partir de toutes les méthodologies de la psychologie du travail pour effectuer des recrutements ou les accompagner dans le cadre des bilans de compétence
- Intervention sur les risques psychosociaux au travail
- Etablissement de diagnostics et intervention sur tous les aspects de la vie organisationnelle (socialisation, motivation, culture, structure...)

Capacités attestées :

- Une maîtrise théorique du domaine et une maîtrise des techniques et outils (analyse du travail, tests, système des activités, socialisation, motivation.....) mobilisables dans l'intervention pratique.
- Une capacité d'analyse des situations permettant d'utiliser au mieux l'appareillage conceptuel et pratique acquis dans l'enseignement.
- Des qualités relationnelles dans les situations interpersonnelles ou organisationnelles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinets de recrutement, centres de bilan de compétence et d'orientation, cabinets d'audit organisationnel, centres de formation, structures d'insertion, services « ressources humaines » de grandes organisations.

Types d'emplois accessibles :

Psychologue du travail et des organisations,
Conseiller bilan,
Conseiller emploi,
Conseil en formation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

Réglementation d'activités :

L'activité de psychologue est soumise à l'application de la loi 85-772 du 25 juillet 1985 et du décret 90-259 du 22 mars 1990 qui prévoient la possession de certifications spécifiques dont un master professionnel de psychologie.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur les unités suivantes :

Master 1-Semestre 1

Mémoire, émotion, cognition

Psychopathologie, Neuropsychologie. Cognition sociale.

Langue vivante anglais.

Spécialités (une spécialité au choix) : Développement cognitif

Fondamentaux de psychologie clinique et de psychopathologie

Analyse organisationnelle
Méthodologie de la recherche

Master 1-Semestre 2

Dynamiques de la cognition

Approches cliniques : psychanalytique, systémique et phénoménologique

Travail d'Etude et de Recherche

Spécialités (une spécialité au choix) : Formation, évaluation dans les organisations

Neuropsychologie et Psychogérontologie Praxéologies en psychologie clinique et psychopathologie

Psychologie différentielle

Master 2 : le diplôme est découpé en 8 modules. Il comporte un stage de 13 semaines en entreprise :

1er semestre :

Connaissance de l'entreprise (78h), Accompagnement du changement (52h),

Evaluation (78 h).

2ème semestre :

Formation (78h),

Santé, travail et prévention (52h),

Méthodologie spécialisée (26h),

Nouvelles technologies et organisations(26h), Séminaires (26h),

Stage et mémoire.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En M1 et en M2 le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	50% de professionnels et 50% d'enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 juillet 2007 relatif à l'habilitation de l'Université Montpellier 3 à délivrer des masters.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/> <http://www.poluniv-mpl.fr>
http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

<http://www.univ-montp3.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3 Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.
Téléphone : 04 67 14 20 00
Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Montpellier 3 - MONTPELLIER

Historique de la certification :

Certification suivante : Sciences Humaines et Sociales à finalité professionnelle Mention Psychologie Spécialité Psychologie du travail et des organisations